

ECOGENE

MAXI FORMAT 750 ml



Insecticide RADICAL INSECTES RAMPANTS

FOURMIS- ARAIGNÉES
PUNAISES - CAFARDS - BLATTES

FOUDROYANT



HAUTE RÉMANENCE

INSECTICIDE RADICAL INSECTES RAMPANTS

FOURMIS - ARAIGNÉES - PUNAISES - CAFARDS - BLATTES

INDICATIONS CONSOMMATEURS : L'insecticide spécial RAMPANTS ECOGENE élimine radicalement les cafards, blattes, punaises, araignées, fourmis... La combinaison de différentes substances actives permet d'assurer une action curative à effet immédiat par pulvérisation directe sur les insectes ou un traitement préventif rémanent. Odeur discrète.

MODE D'EMPLOI : vaporiser en tenant l'aérosol verticalement à 30 cm. Pour une action immédiate, pulvériser 1 à 2 secondes directement sur les insectes. Pour une action préventive, pulvériser 2 à 3 secondes par mètre linéaire sur les lieux de passage des insectes : canalisations, encadrement des portes et fenêtres, plinthes, derrière les meubles, fissures, dessous d'éviers. Après chaque traitement, quitter la pièce, laisser agir pendant 15 minutes puis bien aérer la pièce. Renouveler le traitement dès réapparition des insectes ou à chaque fois que les surfaces ont été lavées.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : Contient perméthrine (ISO); 3-[2,2-dichlorovinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle (52645-53-1). Peut produire une réaction allergique. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas prescrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Évacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

COMPOSITION : D-trans tétraméthrine (cas n° 1146-46-7) : 0,7 g/l, Perméthrine (ISO) (cas n° 52645-53-1) : 1,6 g/l, Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6) : 2,4 g/l. Produit Biocide TP 18 : Insecticide - Générateur d'aérosol.

Date d'expiration : voir codage aérosol

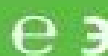
La marque ECOGENE est une marque qui existe depuis 1990 et propose des produits pour l'habitat, le terme ECO signifiant maison en grec ancien.



Volume net: **750 ml**

Distribué par : AB7 Industries
Chemin des Monges,
BP 9, 31450 DEYME
Tél : 05 62 71 78 88
www.ab7-industries.fr
info@ab7-industries.fr

n°4, 100784



1000



100347
A17764/0318